

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 octobre 2012

Nombre de conseillers :

En exercice : 23 L'an deux mille douze,

Présents : 17 Le vingt neuf octobre,

Votants : 22 Le Conseil Municipal de la Commune du TIGNET dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence pour le Maire empêché de Monsieur François BALAZUN 1^{er} adjoint. Date de convocation du Conseil Municipal : vingt trois octobre mille douze.

PRESENTS : M.BALAZUN François, Mme BOUYOU Martine, M.LEMETAYER André, Mme RICHARDSON Corinne, Mme CASAN Nicole, Mme PAYEUR Pascale, Mme LUCAS Brigitte, Mme GROSLAMBERT MALINS Christine, M.SIBEUD Alain, Mme GIRARD Catherine, Mme DUFOSSÉ Valérie, M.CANTONI Jean, Mme THIBAudeau Marie- Elisabeth, M.DURBISE Denis, M.CHASTANG Thierry, M.LAMOUREUX Jean-Marie, M.BORGIOLI Jean-Claude.

POUVOIRS : M.BÉGARD Dominique Jacques à M.LEMETAYER André, Mlle GRANDJEAN Delphine à Mme PAYEUR Pascale, M.PATAULT Patrick à M.CANTONI Jean, M.DONNELEY Lionel à Mme BOUYOU Martine, M.WOLFF Albert à M.BALAZUN François.

ABSENTS : M.MARCHESI Cédric.

Secrétaire de séance : Madame Nicole CASAN

ORDRE DU JOUR

- Appel des membres
- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil précédent

URBANISME

2012/057 – Approbation de la convention d'intervention foncière entre l'établissement public foncier PACA et la commune du Tignet

2012/058 – Echange de parcelles avec soulte Chemin de la Fontaine

2012/059 – Etablissement d'une demande de permis d'aménager sur la ZA N°2

FINANCES

2012/060 – Décision modificative N°2 – Budget principal

2012/061 – Modifications projet aménagement 2^{ème} tranche Aire de jeux déléguées à la CCTS

2012/062 – Modification de la délibération 2012/055 -Demande de subventions – Travaux de collecteur d'eaux pluviales – Le Fuyet

2012/063 – Demande de subvention – Fonds de concours

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François BALAZUN 1^{er} Adjoint dans l'ordre du tableau en l'absence du Maire Monsieur Dominique Jacques BÉGARD actuellement empêché (art L2122-17 du CGCT).

Le compte rendu de la séance du 24/09/2012 est approuvé à 17 voix « pour » et 5 « abstentions » (M.CANTONI pour 2 voix, Mme GROSLAMBERT MALINS, M.DURBISE, M.CHASTANG).

2012/057 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) PACA ET LA COMMUNE DU TIGNET

Monsieur François BALAZUN expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu la Loi n°2000-1208 du 13/12/2000 modifiée relative à la solidarité et au Renouveau Urbain, et notamment son article 55,

L'EPF PACA propose un accompagnement de la commune dans sa démarche de requalification d'entrée de ville afin d'organiser un front urbain cohérent et en confortant un juste équilibre entre habitat, commerces et services de proximité tout en assurant une relation harmonieuse entre la route départementale et son environnement immédiat.

Ce partenariat doit permettre l'acquisition de terrains en vue de la réalisation à court-moyen terme d'opérations de logements mixtes comportant au moins 40% de logements aidés, respectant ainsi les principes d'équilibre et de diversité de l'habitat sur le territoire communal.

Cet outil permet une intervention réactive de l'EPF par l'acquisition de biens proposés à la vente sur le territoire communal après étude de la faisabilité d'un programme de logements.

Le secteur d'intervention de l'EPF qui a été pressenti est le suivant :

- L'entrée de ville : secteurs PLU Zone UC, UD, UZa et dans les quartiers ou parties de quartiers suivants : Le Grand Chemin, le Flaquier, et Faïsses Longues.

Les acquisitions pourront, après accord du Conseil Municipal, être effectuées par l'EPF soit à l'amiable, soit à travers l'exercice du droit de préemption urbain délégué ponctuellement par la commune, soit par voie d'expropriation sur la base d'une déclaration d'utilité publique dont l'EPF serait titulaire.

Cette démarche permettra à la commune de mettre en œuvre sa politique locale de l'habitat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 21 voix « pour » et 1 « abstention » (M.BEGARD) :

- Approuve la convention d'intervention foncière sur le site Entrée de Ville, phase impulsion-réalisation dont le projet est annexé à la présente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes inhérents à l'exécution de la convention.

2012/058 – ECHANGE DE PARCELLES AVEC SOULTE CHEMIN DE LA FONTAINE

Monsieur BALAZUN rappelle les délibérations du Conseil Municipal des 13 décembre 2007 et 11 avril 2008 par lesquelles il était autorisé à procéder à un échange de parcelles situées chemin de la Fontaine avec Mr et Mme BOISCHOT. Cet échange concernait la parcelle cadastrée section A n°153 appartenant à la commune d'une superficie de 158m² contre une parcelle cadastrée section A n°3230 d'une superficie de 80m² avec une soulte de 400€.

Il s'avère que l'acte n'a pu être dressé en temps utiles par l'Office Notarial, en conséquence, il y a lieu de délibérer une fois de plus sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres votants :

- Décide l'échange avec une soulte de 400€ au profit de la commune de la parcelle cadastrée section An°153 appartenant à la commune contre la parcelle cadastrée section A n°3230 appartenant à la SCI LA FONTAINE ayant acquis la propriété de Mr BOISCHOT.
- Autorise Monsieur BALAZUN 1^{er} Adjoint au Maire assurant l'intérim du Maire à signer l'acte d'échange étant entendu que l'intégralité des frais reste à la charge de la SCI LA FONTAINE.

Mme Christine GROSLAMBERT MALINS quitte la salle et donne son pouvoir à Mme Catherine GIRARD

2012/059 – ETABLISSEMENT D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER SUR LA ZA N°2

Monsieur BALAZUN, 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil Municipal, les délibérations relatives à la demande d'autorisation de défrichement et de Déclaration Préalable pour l'aménagement de la Zone Artisanale n°2 de l'Apié de Josson. Il expose

aujourd'hui que pour des raisons pratiques concernant les dessertes en VRD il apparaît souhaitable de bénéficier d'un Permis d'Aménager sur l'ensemble de la zone. Il présente un devis établi par le Géomètre AMAYENC de Fayence, et explique que pour des raisons liées à la connaissance par ce dernier de l'ensemble du dossier il est indispensable que ce soit son cabinet qui fasse le dossier de demande de Permis d'Aménager, il avait d'ailleurs réalisé l'étude du programme initial dans le cadre d'un appel d'offres, proposition non signée à l'époque. Le devis présenté se monte à 8200€ HT. Il exclu la maîtrise d'œuvre dans l'éventualité de la réalisation celle-ci pouvant être assurée par notre bureau d'étude actuel, à savoir le cabinet ALVETEC dans le cadre du marché à bons de commandes.

Où Monsieur BALAZUN, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal décide à 13 voix « pour », 7 voix « contre » (Mme LUCAS, Mme GROSLAMBERT, M.CANTONI pour 2 voix, M.DURBISE, M.CHASTANG, M.BORGIOLI) et 2 « abstentions » (Mme GIRARD, M.LAMOUREUX) :

- D'approuver Le devis établi par Monsieur AMAYENC géomètre à Fayence, et de faire réaliser la demande de Permis d'Aménager la ZA n°2
- Autorise Mr BALAZUN pour le Maire empêché, à signer la demande de Permis d'aménager de la ZA n°2.

2012/060 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur François BALAZUN, adjoint chargé des finances rappelle la délibération n°2012/017 du 26 mars 2012 adoptant le budget primitif 2012. Il expose qu'il convient de modifier quelques inscriptions budgétaires.

Des crédits supplémentaires sont nécessaires pour la finalisation du microsite phase 2 et pour la mise en adéquation entre le plan de financement prévu dans le cadre du programme des eaux pluviales du Fuyet et les crédits budgétaires ouverts à ce titre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants décide :

- d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget principal telle que présentée ci-après :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
153 Microsite	56 144,00 €	024 Cession terrain	178 412,00 €
167 Eaux pluviales Fuyet	565 000,00 €	167 DETR	131 180,00 €
		167 CR	196 770,00 €
		167 CG	114 782,00 €
Equilibre	621 144,00 €	Equilibre	621 144,00 €

2012/061 – MODIFICATIONS PROJET AMENAGEMENT 2EME TRANCHE AIRE DE JEUX DELEGUEE A LA CCTS

Monsieur BALAZUN rappelle que le projet d'aménagement de la 2^{ème} tranche de l'aire de jeux a été délégué à la CCTS par délibération 2010/012 du 21/02/2010. Le Conseil Général lors du vote de la commission permanente du 20 septembre 2012 a officiellement accordé une subvention de 368 856,00 euros à la réalisation de ce projet. Compte tenu de ces informations il s'avère nécessaire de réajuster le plan de financement initial selon le détail ci-après.

En conséquence, le montant du projet actuel s'élève à 748 327.76 € H.T soit 895 000.00 € T.T.C

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver le Plan de Financement suivant :

Conseil Général	368 856.00 €
Part communale	526 144.00 € (dont T.V.A. 146 672.24 €)
(à reverser à la CCTS)	

2012/062 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2012/055 - DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX DE COLLECTEUR EAUX PLUVIALES – QUARTIER LE FUYET- OPERATION DE SECURISATION DES BIENS ET DES PERSONNES

Monsieur BALAZUN, 1^{er} Adjoint expose au Conseil Municipal, que les inondations répétitives liées aux pluies torrentielles constatées depuis une vingtaine d'années entraînent de nombreux dégâts sur les propriétés privées et sur la voirie communale dans le secteur du Fuyet et du Flaquier. Il est maintenant urgent de remédier à une situation qui ne cesse de s'aggraver. Ce projet entrant clairement dans le cadre d'une gestion des Risques Naturels, étant donné que les phénomènes climatiques constatés de plus en plus répétitifs, ne peuvent que se reproduire à court terme entraînant des risques certains pour les biens et les personnes. Ainsi au seul titre du dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle 80 dossiers de particuliers ont été déposés dont une bonne partie dans ce secteur qui constitue un des points bas de notre territoire communal.

Il soumet aujourd'hui un projet partant du chemin de la Font du Flaquier et aboutissant au vallon du Fuyet, exutoire naturel le plus proche. Ce projet prévoit la mise en place d'une buse de diamètre 400 à 500 ainsi qu'une modification du dévers de la voie du chemin du Flaquier nord. Il précise que l'opération est techniquement très délicate à réaliser, étant donné le nombre de réseaux encombrant le sous-sol des voies concernées. En effet, aux réseaux traditionnels, tels qu'eau potable, eaux usées gravitaire et refoulement, électricité, gaz et téléphone il faut ajouter, la fibre optique. Ce projet a été monté par notre bureau d'études ALVETEC suivant les préconisations du bureau d'études spécialisé en la matière Eaux et Perspectives et dimensionné en fonction des possibilités restantes dans le sous-sol des voies.

Il rappelle l'importance de ce projet dans un des secteurs les plus urbanisés de la commune et l'inquiétude des riverains à chaque épisode de fortes pluies.

Enfin, il propose à l'assemblée de l'autoriser à demander une aide financière à l'Etat, à la Région et au Département selon plan de financement suivant :

Cout estimé du projet	655 900€HT ou 784 456,40 € TTC
Etat au titre de la DETR	131 180 € 20%
Région	196 770€ 30%
Conseil Général	114 782€ 35% (du solde)
Commune en fonds propres	341 724,40€ (y compris TVA pour 128 556,40 €)
Total	784 456,40€ 100%

Où Monsieur BALAZUN, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver le projet de construction du réseau d'eaux pluviales du Fuyet
- D'approuver la classification de cette opération dans le cadre d'une protection des biens et des personnes
- De confirmer l'urgence de ces travaux.
- D'approuver le plan de financement présenté
- De demander à Monsieur BALAZUN, 1^{er} Adjoint de solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes, de Monsieur le Président du Conseil Régional PACA et de Monsieur le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, les meilleures aides financières possibles en vue de réaliser ce programme de travaux indispensable pour la sécurité des biens et des personnes.

2012/063 – DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE CONCOURS

Monsieur BALAZUN expose au Conseil Municipal, que la Communauté de Communes des Terres de Siagne a fait connaître récemment à la collectivité qu'une aide financière, dans le cadre d'un fonds de concours, pourrait lui être octroyée en vue de financer la réalisation d'un ou plusieurs équipements.

Les travaux d'investissement consistent en l'aménagement d'une escale CCAS, d'équipements sportifs, d'équipements pour les écoles, d'aménagement d'allées du cimetière et du bornage de la Zone Artisanale. Pour tous ces travaux la commune n'a pas sollicité d'autres financements et donc le plan de financement se compose de la manière suivante :

EQUIPEMENT SPORTIF

FILETS PARE BALLONS	4309,10 €
STRUCTURE TUBULAIRE PARE BALLONS	5993,15 €
CONFECTION PLOTS BETON	4455,10 €
CAGES BUTS	<u>3643,20 €</u>
	18400,55 €

ESCALE CCAS

PLOMBERIE	5185,86 €
CLIMATISATION	5514,00 €
RAMPE HANDICAP	10809,52 €
PEINTURE	5847,32 €
ELECTRICITE	263,12 €
CABLAGE	4066,40 €
INFORMATIQUE	2819,57 €
MEUBLES	4032,13 €
TELEPHONE	439,63 €
GARDE CORPS HANDICAP	<u>3286,01 €</u>
	42263,56 €

ECOLES

MOBILIER	26786,81 €
STORES	5061,21 €
LAVABOS	1230,09 €

ALLEES CIMETIERE

GOUDRONNAGE ALLEES	8405,49 €
--------------------	-----------

ZA

BORNAGE	5980,00 €
---------	-----------

Plan de Financement :

Fonds de Concours – CCTS	44000,00 €
Part communale (TTC)	64127,71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver les propositions telles que ci-dessus présentées,
- De solliciter la subvention la plus importante possible, auprès de la Communauté de Communes des Terres de Siagne, au titre d'un fonds de concours.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour le Maire empêché
François BALAZUN
1^{er} adjoint